

Le Maire atteste le caractère  
exécutoire du présent arrêté,  
publié le 03/01/2024

**ARRETE DU MAIRE**

N° 24T01

Portant réglementation de la  
circulation sur la rue Paul  
SALAUN (RD11),  
Le 25 janvier 2024

Le Maire de la Commune  
de PLOUBEZRE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;  
**VU** le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 25 ;  
**VU** l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;

**Considérant** la demande de l'entreprise CONSTRUCTEL, domiciliée au 3, rue des Cruchets – ZA de la Barricade - 22170 Plerneuf ;

**Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité des usagers, dans le cadre des travaux de tirage de câbles de fibre rue Paul SALAUN (RD11), du n° 16 au 23 de la rue ;

**- ARRETE -**

**ARTICLE 1** – Le 25/01/2024, de 9 h à 17 h, la circulation sur la rue Paul SALAUN (RD11), du n° 16 au 23 de la rue, est soumise aux prescriptions suivantes :

- Le stationnement de toutes catégories de véhicules sera interdit de 9 heures à 17 heures à hauteur de la zone de chantier ;
- Un alternat par feux sera mis en place ;
- La vitesse de circulation sera limitée à 30km/h ;
- Une pré signalisation sera mise en place afin de matérialiser les prescriptions ci-dessus ;

**ARTICLE 2** - la signalisation réglementaire matérialisant l'article 1 sera mise en place par l'entreprise CONSTRUCTEL durant les travaux de jour comme de nuit ; Par ailleurs, l'entreprise remettra l'ensemble de la voirie en bon état à l'issue du chantier.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la motte - CS 44416 - 35044 Rennes cedex dans un délais de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4** – Une Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant des sapeurs-pompiers de Lannion ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- L'entreprise CONSTRUCTEL ;
- Les services techniques de PLOUBEZRE ;
- L'ATD 22.

Fait à Ploubezre Le 2 janvier 2024

Le Maire,

Brigitte GOURHANT